

# Barrage des Plats : « On frise la république bananière... »

**Pilat.** La préfète de la Loire a signé l'arrêté qui autorise la reprise des travaux. Les défenseurs de l'environnement sont furieux. La Frapna et les pêcheurs ont déposé un nouveau recours pour « excès de pouvoir ».

Le coup est dur mais ils encaissent. En fin d'année dernière, les associations de défense de l'environnement avaient frappé un grand coup en faisant stopper les travaux de réhabilitation du barrage des Plats, au-dessus de Firminy. Le 14 novembre, le tribunal administratif de Lyon s'était appuyé sur l'argument du défaut d'information des élus locaux qui avaient validé ce projet. Un défaut d'information qui constituait, selon le tribunal, une irrégularité majeure, rendant illégale la décision de réhabiliter ce barrage. Mais l'affaire a pris un tout autre tournant ces derniers jours, puisque la préfète de la Loire, Fabienne Buccio, a signé un nouvel arrêté qui autorise la poursuite des tra-

vaux. À la grande stupeur des associations.

**« L'État dans la Loire ne respecte pas le droit »**

Un mauvais coup pour la Frapna, pour les associations de pêche, les associations de consommateurs et le WWF qui estimaient que le barrage devait être démolé puisque l'ouvrage avait été déclaré illégal...

Ce nouvel arrêté du préfet de la Loire est pris comme une provocation par les opposants au barrage. « L'État dans la Loire ne respecte pas le droit. Il continue d'avancer, comme il le fait depuis l'origine, sur la voie douteuse du passage en force », affirme Martin Arnould, du



■ Les travaux de réhabilitation dans l'Ondaine du barrage des Plats, sur la Semène ont repris. Photo Claude Essertel

WWF, qui estime que « l'État, donne une nouvelle fois, un très très mauvais exemple ». Le Collectif Loire Amont Vivante, qui regroupe une dizaine d'ONG du département de la Loire, soutenu par ERN-SOS Loire Vivante, fait part de son indignation. Il

considère que cette signature est « un coup sévère porté à la démocratie de l'eau ».

**« Sortir de ce conflit d'un autre âge »**

« Ce qui est en cause, dénonce le collectif, ce n'est plus seulement le saccage absurde de la plus belle rivière du département, la Semène. Ce qui est agressé, ce n'est pas seulement un écosystème remarquable abritant des espèces protégées par la loi comme la loutre, le moule perlière ou l'écrevisse à pied blanc. Non. Ce qui est abîmé c'est le fondement même de l'État de Droit, c'est-à-dire le respect de la légalité ».

Le Collectif Loire Amont Vivante alerte donc à nou-

veau l'opinion et a décidé de saisir le ministère de l'écologie, « qui doit jouer son rôle de garant d'une politique de l'eau responsable ». Pour Loire Amont Vivant, « les ONG aimeraient faire autre chose « que consacrer leur temps à s'opposer à des représentants de l'État qui ne respectent ni les évolutions de la politique de l'eau, ni la société civile, ni la conservation de la biodiversité, ni le droit ».

Trois d'entre elles s'apprêtent à entamer un nouveau bras de fer avec l'administration : la Frapna, la Fédération des pêcheurs de la Loire et celle de la Haute-Loire, qui ont déposé un nouveau recours contre cet arrêté pour excès de pouvoir... ■

**Frédéric Paillas**

## QUESTIONS A FABIENNE BUCCIO

Préfète de la Loire

**« Ce barrage est une alternative de secours, indispensable au bassin de vie stéphanois »**

**Madame la Préfète, vous avez signé un arrêté qui autorise la reprise des travaux. Pourquoi ?**

Le défaut d'information qui avait été relevé par le tribunal administratif a été rectifié par le Syndicat des barrages qui a réuni à nouveau son comité syndical en lui présentant une note de synthèse très fournie. À l'issue de cette présentation, le comité syndical a délibéré favorablement et a confirmé sa délibération antérieure, approuvant le projet initial des travaux.

**Cet arrêté est pris comme une provocation par les défenseurs de l'environnement, qui demandaient au contraire plus de concertation.**

J'ai reçu les associations qui sont allées en justice contre l'arrêté préfectoral. Nous avons beaucoup parlé et nous avons trouvé un chemin à suivre, avec la Frapna et les associations de pêcheurs. On

essaie de progresser ensemble...

**Ils attendaient aussi une nouvelle enquête publique.**

Une enquête publique est valable un an. Je rappelle que le juge n'avait pas annulé la première délibération et que le comité syndical n'a pas repris de nouvelle décision. Il n'a fait que confirmer une décision antérieure. Il faut aussi rappeler que le juge n'a jamais remis en cause le fond du dossier, son contenu technique ou les mesures compensatoires mais bien le défaut d'information des élus...

**Le département peut-il se passer du barrage des Plats ?**

Clairement, non. Le barrage de Lavalette, au-dessus d'Yssingeaux, propriété de la Ville de Saint-Étienne, a été construit pour l'approvisionnement en eau potable. De là, part une énorme conduite

qui a la capacité de desservir plus de 400 000 habitants.

Cette artère se poursuit jusqu'à Montbrison et plus de la moitié du département est concernée par cette colonne. À l'échelle d'un bassin de vie de 400 000 habitants, on ne peut pas se contenter du barrage de Lavalette. Le moindre problème technique, la moindre pollution : ce sont 400 000 personnes qui n'ont plus d'eau. Il y a donc besoin d'un dispositif de sécurisation de la ressource en eau, via des ressources alternatives. Et le barrage des Plats, qui est le plus gros barrage du bassin de vie stéphanois, est une ressource importante. Nous avons besoin de le réhabiliter, de le sécuriser, car il constitue une alternative de secours indispensable avec, en plus, une eau de très bonne qualité.

**Entretien réalisé par Frédéric Paillas**



Photo Yves Salvat



**« Nous demandons une rivière de contournement »**

**Raymond Faure, président de la Frapna Loire**

« La loi exige la continuité écologique de la rivière.

Ce que nous demandons, c'est la création d'une rivière de contournement au barrage des Plats pour rétablir cette continuité de la Semène, qui est rompue par la réhabilitation de cet ouvrage.

On sait que l'État veut faire des économies et on a déjà tout entendu : que c'était compliqué à faire, que c'était difficile et que c'était cher ! Quand on est capable de monter sur la lune et d'explorer Mars, alors je dis que ça ne doit pas être bien compliqué de créer un petit bras de quelques mètres de large pour contourner un barrage.

Et si les ingénieurs français, employés par l'État, ne sont pas capables d'y arriver, ce que je veux bien comprendre, alors on demandera aux ingénieurs étrangers qui, eux, sauront faire...

Si nous demandons cette continuité écologique, c'est tout simplement parce que la loi dit que l'eau est un bien précieux et que les rivières doivent garder leur identité. On demande juste l'application de la loi si la réhabilitation de ce barrage doit arriver à son terme ».